

pour AJ **1 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN O.R.L.														
Nature de l'activité (1)		35 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT	✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	223 856 100,62 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	AC	1 379 0,62 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 74 908 €)											AD	222 477 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)											AE	3		
	6	Gains divers (5)											AF	1 615 0,73 %		
	7												AG	224 094 100,73 %		
	3	8	Achats (6)											BA	1 173 0,53 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 2,97)											BB	13 331 5,99 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	8 403 3,78 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	640 0,29 %	
	13		Autres impôts											BS	2 066 0,93 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	10 525 4,73 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	10 369 4,66 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	3 631	BG	10 829 4,87 %
	17	Entretien et réparations											2 504 1,13 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire											464 0,21 %			
	19	Petit outillage (11)											875 0,39 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											564 0,25 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 365 1,51 %	Total : Transport et déplacements		
	22	Primes d'assurances											3 328 1,50 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 495 1,57 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											824 0,37 %	BJ	4 319 1,94 %		
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	30 383						BK	36 079 16,22 %	
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	5 696	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 470 0,66 %	Total : Frais divers de gestion									
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 509 1,58 %										
28	Frais d'actes et de contentieux					5										
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	843 0,38 %											
30	Autres frais divers de gestion					1 250 0,56 %										
31	Frais financiers (14)											BN	622 0,28 %			
32	Pertes diverses (15)											BP	3			
33												BR	116 540 52,38 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN RADIOLOGUE

N° SIRET

35 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	107 554	48,34 %					
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	291	0,13 %					
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	827	0,37 %					
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	28	0,01 %					
	38		TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	108 699	48,86 %					
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF							
	40	Frais d'établissement (19)						CG							
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	3 463	1,56 %					
	42	Moins-value à court terme						CK							
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 429	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	9 045 4,07 %					
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	5 358	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	167							
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO								
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 820							
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	259	0,12 %					
	45		TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	12 767	5,74 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	95 932	43,12 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR							
	5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX							
		Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY						
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU							
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)													
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
Désignation des véhicules :				Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)		Type (1)	(2)			Type de carburant (3)									
		T		X				8 114							
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->															
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										A B					